Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_084-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MM : LOUAISIL Pascal à M. GILBERT Loïc, VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

25-084 – Attribution du marché des assurances " Dommage aux biens "

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission finances du 20 novembre 2025,

Considérant la nécessité pour la commune de renouveler son contrat d'assurance « Dommages aux biens » pour les bâtiments et équipements communaux,

Considérant qu'une consultation pour un marché de services a été publiée le 23 juillet 2025,

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 29 septembre 2025 à 17h00,

Considérant qu'une seule candidature a été reçue à cette échéance, celle de la SMACL Assurances,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Consultassur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'attribuer le marché des assurances « Dommages aux biens » à la SMACL Assurances, pour un montant annuel de 21 512,85 € TTC, révisable au taux de 1,32 € HT par m² de surface développée, indexé sur l'indice FFB, pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028,**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution du marché,**

- **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal afin d'assurer le paiement des primes et charges afférentes.**

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_084-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian

